Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20181205-D2018107-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Allier
le Département

Communauté de Communes du
PAYS DE
TRONÇAIS

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
COMPAGNIE LA BELLE MEUNIERE
LE CUBE – STUDIO THEATRE D'HERISSON
2018 - 2019 - 2020 - 2021

entre

L'État, Ministère de la culture - Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes - représenté par Monsieur Pascal MAILHOS, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

La Région Auvergne-Rhône-Alpes représentée par Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente du 20 décembre 2018,

Le Département de l'Allier, représenté par Monsieur Claude RIBOULET, Président du Conseil départemental, agissant en vertu de la délibération du Conseil départemental en date du 13 décembre 2018,

La Communauté de communes du Pays de Tronçais représenté par sa Présidente, Madame Corinne TREBOSC-COUPAS,

et

L'association La Belle Meunière, régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé à Crochepot 03190 HERISSON, représentée par sa présidente, Mme Rose MEUNIER

Déclaration au Journal Officiel de la République Française : 15/01/2011 N° Siret : 387 912 496 00032

Ci après dénommée «L'association»

Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20181205-D2018107-DE

VU la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée par l'Unesco le 20 octobre 2005 ;
VU la décision 2005/842/CE de la Commission européenne du 28 novembre 2005 ;
VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
VU la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
VU la loi n° 2017-1837 de finances du 30 décembre 2017 pour 2018 ;
VU le décret n° 2017-1893 du 30 décembre 2017 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 ;
VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
VU la circulaire n° 5811/SG du 29 septembre 2015 du Premier Ministre relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations ;

VU le budget de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
VU la délibération n° 16.00.06 du conseil régional du 4 janvier 2016 portant délégations du Conseil Régional à la Commission Permanente
VU la délibération de la commission permanente du 18 mai 2017 créant le label « Compagnie Auvergne Rhône-Alpes »,
VU la délibération du conseil régional du 29 juin 2017 définissant les orientations de la nouvelle politique régionale en faveur de la création artistique de la culture et du patrimoine,
VU la délibération de la commission permanente du 29 juin 2017 approuvant les critères relatifs au label « Compagnie Auvergne Rhône-Alpes »,
VU la délibération de la commission permanente du Conseil régional du 29 mars 2018, attribuant les subventions de fonctionnement aux « Compagnie Auvergne Rhône-Alpes »
VU la délibération de la commission permanente du Conseil régional du 15 juin 2018, attribuant lles subventions de fonctionnements aux lieux d'émergence et de création,
VU la délibération de la commission permanente du 20 décembre 2018, approuvant la présente convention

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20181205-D2018107-DE

Préambule

1.L'association La Belle Meunière regroupe les activités de :

1.1. La Belle Meunière – compagnie théâtrale

La Belle Meunière est une compagnie théâtrale créée par Pierre Meunier en 1992, co-dirigée depuis 2016 par Pierre Meunier et Marguerite Bordat, et conventionnée par le Ministère de la Culture (en tant que Compagnie à Rayonnement National et International), la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil Général de l'Allier.

Pierre Meunier est né en 1957. Son parcours artistique traverse le cirque, le théâtre et le cinéma. Il a travaillé avec Pierre Etaix, Annie Fratellini, Philippe Caubère, Zingaro, La Volière Dromesko, Giovanna Marini, Le Théâtre du Radeau-François Tanguy, Matthias Langhoff, Joël Pommerat. Depuis plusieurs années, Pierre Meunier écrit et construit ses propres spectacles.

Marguerite Bordat est né en 1974. Scénographe, plasticienne, elle travaille notamment avec Joël Pommerat, Bérangère Vantusso, mais aussi Eric Lacascade, Pascal Kirsch, Guillaume Gatteau, Pierre-Yves Chapalain, Jean-Pierre Laroche, Lazare. Depuis 1999, elle collabore très régulièrement avec Pierre Meunier.

Après avoir co-signé les créations de « Buffet à vif » (2014), et de « Forbidden di sporgersi » (2015), ils conçoivent ensemble les créations et partagent la direction artistique de la Belle Meunière depuis 2016.

Les créations de la Compagnie sont coproduites et diffusées nationalement dans le réseau des Scènes Nationales et Centres Dramatiques notamment ainsi que dans des réseaux ruraux ou associatifs pour des spectacles plus légers techniquement.

La Compagnie a également joué à l'étranger : Chili, Suisse, Allemagne, Géorgie, Arménie, Québec, Serbie, République Tchèque.

1.2. Et du Cube – Studio Théâtre de Hérisson

Été 1976. Olivier Perrier, natif d'Hérisson, Jean-Paul Wenzel et Jean-Louis Hourdin créent leurs premiers spectacles à Hérisson. Ce sont les premières Rencontres Théâtrales d'Hérisson qui connaîtront vite une renommée nationale. En 1981, ils regroupent leurs trois compagnies en une seule qu'ils nomment Les Fédérés. Puis en 1985 prennent possession du Théâtre des Ilets mis à leur disposition par la Ville de Montluçon pour en faire un Centre de Création.

En 1989, ils ouvrent à Hérisson un studio de répétition, cofinancé par l'État, la Région, le Département et la Commune d'Hérisson pour permettre les répétitions d'artistes dont ils coproduisent les spectacles.

En 2000 Anne-Laure Liégeois nouvelle directrice du Centre Dramatique de Montluçon tout en continuant les Rencontres d'Hérisson sous une forme différente recentre son activité sur Montluçon suite aux travaux effectués au Théâtre des Ilets et décide en 2009 de renoncer à la gestion du Cube/Studio d'Hérisson.

La compagnie La Belle Meunière propose alors à la Communauté de Communes de Tronçais, propriétaire des murs, de racheter le studio.

L'Etat, la Région et le Département contribuent financièrement à des travaux de réhabilitation et d'extension du Cube.

Elle ré-ouvre le lieu aux équipes artistiques et au public en mai 2011. Le Cube est un lieu de résidences artistiques reconnu Atelier de Fabrication Artistique (AFA) par le ministère de la Culture depuis 2016. L'association La Belle Meunière en assure la gestion.

Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20181205-D2018107-DE

2. La Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes apporte son soutien, par la présente convention, aux activités du Cube – Studio Théâtre en tant qu'Atelier de Fabrique Artistique. Une convention 2017 – 2020 séparée fixe par ailleurs les conditions de soutien de la DRAC aux activités de la Belle Meunière – compagnie théâtrale.

3. Le Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes apporte son soutien, par la présente convention, d'une part aux activités de La Belle Meunière – compagnie théâtrale, d'autre part aux activités du Cube – Studio Théâtre.

La politique de la Région Auvergne Rhône-Alpes en faveur de la culture et du patrimoine délibérée lors de l'Assemblée plénière du 29 juin 2017 vise à soutenir la création, la diffusion et l'aménagement culturel des territoires et qui a pour objectif :

- d'accompagner des équipes professionnelles rayonnantes dans le cadre du label « Compagnie en Auvergne Rhône-Alpes »
- de soutenir la création et la diffusion avec une attention particulière pour les esthétiques peu représentées et les écritures contemporaines,
- et de faciliter l'accès à la culture par la mise en œuvre d'actions de développement de tous les publics.

2.1 Dans ce cadre et afin d'accompagner les activités des équipes artistiques professionnelles les plus rayonnantes, la Région attribue le label « Compagnie Auvergne-Rhône-Alpes » aux équipes qui remplissent les critères cumulatifs suivants :

- Une qualité artistique avérée,
- Une capacité à inscrire ses projets dans les réseaux professionnels de diffusion (théâtres, festivals) permettant un rayonnement sur le territoire régional et au-delà,
- Une capacité à nouer des collaborations régulières avec des partenaires de production et de diffusion qui peuvent prendre différentes formes : résidences longues, contrats de coproduction, pré-achats, programmation de séries…
- Un ancrage territorial tenant compte des réalités du territoire : ressources existantes, acteurs locaux, structures culturelles…
- Une capacité à inventer des formes innovantes de rencontres avec tous les publics,
- Une structuration professionnelle (administratif, financière, emploi…).

2.2 Par ailleurs, elle attribue également le label « Lieux d'émergence et de création » à des lieux qui se donnent comme principaux objectifs le soutien à la création émergente et le rapport aux publics et au territoire et répondent aux critères suivants :

- une ligne artistique claire,
- une équipe professionnelle permanente titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacles permettant un accompagnement en temps et en personnel,
- l'accueil en résidences de travail et la mise à disposition des lieux
- un soutien à la création notamment d'artistes en région et des artistes émergents,
- qui recherchent/expérimentent une relation différente aux habitants y compris dans le mode de gouvernance du projet,

Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20181205-D2018107-DE

- qui privilégient la rencontre entre artistes d'une part, et entre artistes et habitants/amateurs d'autre part (au travers d'ateliers ou de co-créations portés par des artistes, d'espaces de répétitions ouverts, temps de formation...),

- qui jouent un rôle de proximité sur le territoire : collaboration avec le secteur associatif ; partenariat avec les associations de citoyens...

A ces deux titres, elle accompagne la compagnie La Belle Meunière pour ses activités de création et de diffusion, ainsi que pour les activités du Cube.

4. Le Département de l'Allier apporte son soutien, par la présente convention, d'une part aux activités de La Belle Meunière – compagnie théâtrale, d'autre part aux activités du Cube – Studio Théâtre.

Le Département de l'Allier conduit une politique culturelle volontariste afin de proposer aux habitants de l'Allier une offre culturelle de qualité et accessible au plus grand nombre.

Il conduit une politique d'intervention forte en direction du spectacle vivant en apportant son soutien aux associations et structures publiques assurant une activité de production, de diffusion de spectacles et de sensibilisation de public, l'exploitation de lieux ou encore l'accompagnement des acteurs de la filière.

Deux dispositifs précisent son intervention :

- Soutien à la création artistique sur le territoire départemental : le Département intervient financièrement pour favoriser la création, la permanence et la diffusion artistique des compagnies professionnelles de théâtre et de danse installées sur le territoire départemental (session du 21 juin 2016) ;

- Soutien à la programmation artistique et culturelle : le Département intervient financièrement pour soutenir la diffusion et la programmation annuelle professionnelle, l'accueil d'artistes en résidence et des actions de sensibilisation des publics dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques essentiellement (session du 13 décembre 2016).

A ces deux titres, il accompagne la compagnie La Belle Meunière pour ses activités de création et de diffusion, ainsi que pour les activités du Cube.

5. La Communauté de communes du Pays de Tronçais apporte son soutien, par la présente convention, aux activités du Cube – Studio Théâtre.

6. L'Etat, la Région, le Département et la Communauté de communes du Pays de Tronçais décident de contractualiser leur relation avec l'association LA BELLE MEUNIERE dans le cadre d'une convention multipartite afin de consolider leur soutien.

Les partenaires publics ont décidé de convenir des termes de la présente convention pluriannuelle d'objectifs avec le double souci :

- de respecter sa liberté d'initiative et de création ainsi que son autonomie,

- et de contrôler la bonne gestion des aides publiques par la mise en place d'un dispositif de contrôle et d'évaluation de leur utilisation.

Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20181205-D2018107-DE

TITRE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Article 1 - Objet de la convention pluriannuelle

Par la présente convention, L'association s'engage à réaliser, de sa propre initiative, sous son contrôle et son entière responsabilité, l'ensemble des actions dont le contenu est précisé dans le Titre I-Article 2 du présent document sous réserve des engagements prévus Titre II-Article 3 - et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour leurs parts, les collectivités publiques s'engagent, sous réserve de l'inscription des crédits dans la loi de finances de l'État, et du vote des budgets annuels de chaque collectivité, à soutenir financièrement l'association pour ses activités mentionnées au Titre I-Article 2 du présent document, à l'exception des financements imputables sur la section d'investissement.

Article 2.1 - Projets artistiques

La compagnie la Belle Meunière, dirigée par Pierre Meunier et Marguerite Bordat, a pour vocation la création artistique dans le domaine théâtral, sonore, cinématographique et plastique.

« Le travail de la Belle Meunière se fonde sur la relation que nous entretenons sous diverses formes avec la matière. Les projets se nourrissent d'abord d'une période de rêverie solitaire, un temps de pure perception, d'immersion par lectures, échanges, séjours dans des lieux particuliers. Des rencontres avec des scientifiques, des praticiens ou des industriels en relation avec le sujet viennent enrichir ce temps-là.

Des pistes s'affirment peu à peu, elles déclenchent l'écriture de textes, l'invention de moments visuels, et activent le désir de théâtre. Rien qui ressemblerait à une décision stratégique d'en découdre avec le tas, le ressort ou la question du langage, mais plutôt abandon consenti à une attraction irrésistible qui ne laisse plus en repos. Il s'agit ensuite de faire partager ce désir de théâtre à l'équipe réunie....

C'est un long processus qui a l'avantage de ménager des périodes de dépôt, de mûrissement et de réflexion entre des rencontres et des expériences vécues. » Pierre Meunier

Sur les années 2018 – 2019 – 2020 – 2021, la compagnie poursuivra son travail de création, de diffusion de ses spectacles en France et à l'étranger, et d'actions culturelles et de formation. Une présentation de ces perspectives est détaillée en annexe à cette convention.

Le projet du Cube est de pérenniser le projet initial du studio comme *abri de production*.

Le studio est le lieu où la Compagnie peut fabriquer ses spectacles avant de les tourner en France ou à l'étranger, mais également **un lieu de résidence** pour d'autres artistes de théâtre, danse, marionnettes, cirque, cinéma, dont La Belle Meunière soutient les projets et qui peuvent travailler à l'élaboration de leurs spectacles ou de leurs films.

Être en résidence, veut dire vivre à Hérisson pendant la durée des répétitions et y construire les décors, y fabriquer les costumes, y concevoir éclairages et son.

La Compagnie a, depuis son origine, noué de nombreux contacts avec des équipes artistiques, en Auvergne, en France, à l'étranger.

Depuis 2011, le Cube a accueilli, outre 8 créations de la Belle Meunière, plus de 65 résidences, alternant équipes locales et équipes venues d'ailleurs, dans diverses disciplines. Le public local est invité régulièrement à des chantiers ouverts au public ou à des rendez-vous proposés autour du théâtre et du cinéma.

Des stages de formations sont initiés en direction d'artistes professionnels, des ateliers sont menés dans des classes de collège et un lien se tisse avec les écoles des environs.

Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20181205-D2018107-DE

Sur les années 2018-2019-2020-2021, le Cube poursuivra :

- son activité de lieu de résidences

- la mise en relation de cette activité avec le public local
  par le biais de « Chantiers ouverts au public »
  par la collaboration avec divers partenaires locaux
  par la mise en place de temps forts de programmation théâtre ou cinéma, notamment un temps fort pour le jeune public

- la mise en place de stages, ateliers de formation ou de sensibilisation en direction de professionnels ou amateurs.
  Parcours collège proposé en 3e, Ateliers pour classes de 6e, venue des élèves au Cube.

Article 2.2 : Responsabilité artistique

La présente convention est conclue sous la condition que la responsabilité artistique soit assurée par **M. Pierre Meunier et Mme Marguerite Bordat**.

Article 3 - Développement durable

L'association s'engage dans un processus de développement durable, respectueux des bonnes pratiques envers les droits de l'homme, les droits du travail et l'environnement. L'objectif est de réduire les risques pour la santé et la sécurité, de promouvoir l'innovation sociale, de préserver l'énergie et les ressources naturelles, de sensibiliser les parties prenantes de l'association aux questions écologiques et de les mobiliser sur des pratiques innovantes.

Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20181205-D2018107-DE

TITRE II - DISPOSITIONS FINANCIERES, ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES

Article 1 - Durée de la convention

La convention est conclue pour les années civiles 2018, 2019, 2020 et 2021.

Elle prend effet à compter de sa signature et sera valide jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2 - Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Outre l'objet mentionné à l'article 2 du Titre I, des annexes à la présente convention précisent :

2.1. Les budgets prévisionnels ainsi que les moyens affectés à leurs réalisations.
2.1.1. pour le projet artistique du Cube pour les exercices 2018 – 2019 – 2020 – 2021 (annexe 3)
2.1.2. pour le projet artistique de la Belle Meunière pour les exercices 2018 – 2019 – 2020 – 2021

2.2. Les projets d'activités 2018 – 2019 – 2020 - 2021
2.2.1 pour le Cube – Studio Théâtre de Hérisson (annexes 1 et 2)
2.2.2. pour la Belle Meunière – compagnie théâtrale (annexe 4)

Article 3 - Montant des subventions et conditions de paiement

Les subventions versées par les partenaires, selon les modalités décrites pour chacune des parties contribueront :

- d'une part, à la poursuite des activités de la compagnie la Belle Meunière,
- d'autre part, au développement artistique des compagnies accueillies au Cube et favoriseront l'accès du public à certaines activités mentionnées à l'article 1

3.1. Pour l'État :

3.1.1 L'administration contribue financièrement pour la réalisation des objectifs, définis pour le Cube – Studio Théâtre de Hérisson, objectifs fixés dans le titre I.

- Pour la première année, le montant prévisionnel de la subvention s'élève à 60 000 €.
- Pour la deuxième année, le montant prévisionnel de la subvention s'élèvera à 60 000 €.
- Pour la troisième année, le montant prévisionnel de la subvention s'élèvera à 60 000 €.
- Pour la quatrième année, le montant prévisionnel de la subvention s'élèvera à 60 000 €.

Chaque année, un acte attributif fixera le montant définitif de la subvention entre l'Etat et le bénéficiaire.

La subvention de l'État est conditionnée par :

- le dépôt d'un dossier de demande de subvention composé du formulaire Cerfa n° 12156*05 accompagné du programme d'activité et d'une lettre de demande de subvention, avant le 30 novembre de l'année courante,
- l'inscription des crédits dans la loi de Finances
- la réalisation des objectifs fixés dans la partie I de la présente convention
- le respect par l'association des obligations de la présente convention
- la vérification par l'administration que la contribution n'excède pas le coût de l'action

Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20181205-D2018107-DE

Le montant ainsi que les modalités de versement de la subvention pour les années concernées par la présente convention pluriannuelle d'objectifs seront déterminés dans une convention financière bilatérale signée entre l'Etat et le bénéficiaire.

3.2. Pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

3.2.1. Modalités d'attribution des aides

Le soutien de la Région aux activités de la Compagnie La Belle Meunière et du Cube telles que définies dans le titre I et en annexe se concrétisera sous réserve du dépôt préalable, par la compagnie d'un dossier complet de demande de subvention, pour chacune des activités, avant la fin de l'année précédente et de l'inscription au budget des crédits correspondants, par une subvention votée annuellement en Commission permanente du Conseil régional.

Les subventions accordées feront l'objet d'actes attributifs de subventions précisant notamment les conditions de mandatement, les délais de validité et les conditions de la restitution éventuelle des subventions.

Les dossiers de demande de subvention devront comprendre :

Sur le plan administratif :

- Les derniers statuts en vigueur ou une attestation certifiant que les statuts déjà remis n'ont pas été modifiés.
- La composition des organes de décision.
- SIRET
- Le régime de TVA
- Le RIB
- Le compte de résultat et le bilan certifié le cas échéant par le commissaire aux comptes de l'année N-2, s'il n'a pas déjà été remis.
- Le cas échéant, le rapport du commissaire aux comptes pour l'année N-2, s'il n'a pas été remis.

Sur le plan de l'instruction :

- Le compte rendu financier et bilan d'activité provisoire de l'année précédente (N-1)
- Le budget prévisionnel pour l'année, objet de la demande (N)
- Le programme prévisionnel des actions pour l'année N

Pour 2018, deux subventions ont été attribuées à la Compagnie La Belle Meunière d'un montant de :

- 33 000 € pour les activités de la compagnie, au titre des Compagnies régionales Auvergne-Rhône-Alpes, par la Commission permanente du 29 mars 2018 ;

- 15 000 € pour les activités du Cube, au titre des Lieux d'émergence et de création, par la Commission permanente du 15 juin 2018.

3.3. Pour le Département de l'Allier :

Pour 2018, le Département de l'Allier a versé à l'association, au titre du fonctionnement artistique de la compagnie et au titre du fonctionnement du Cube une aide financière de 21.000 euros répartis comme suit :

- 16.000 euros versés au titre du fonctionnement artistique de la compagnie « La Belle Meunière » dans le cadre du dispositif « Soutien à la création artistique sur le territoire départemental » ;

Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20181205-D2018107-DE

- 5.000 euros versés au titre du fonctionnement du Cube dans le cadre du dispositif « Soutien à la programmation artistique et culturelle ».

Pour les années 2019, 2020 et 2021, l'aide départementale sera attribuée conformément aux modalités du règlement départemental des aides, sous réserve cependant, de l'inscription des crédits de paiement correspondants dans chacun des budgets annuels du Département.

3.4. Pour la Communauté de communes du Pays de Tronçais :

La Communauté de communes a vendu le Cube à La Belle Meunière par l'intermédiaire d'un contrat crédit-vendeur. Le projet de La Belle Meunière vise, avec le Cube comme base de travail, à dynamiser l'offre culturelle à Hérisson, et plus largement dans le Pays de Tronçais.

Soucieuse de contribuer au maintien d'un service public culturel sur son territoire, la communauté de communes souhaite apporter son soutien à La Belle Meunière, pour le projet du Cube, en :

- assurant la promotion de ses activités sur ses supports de communication (site internet, journal annuel) ;

- mettant à sa disposition les moyens logistiques suivants : minibus, salle de réunion, et matériel informatique de la communauté de communes ;

- prenant à sa charge le financement des transports scolaires afin de permettre aux élèves du Pays de Tronçais d'assister à une représentation par année scolaire au Cube.

Article 4 - Obligations comptables

L'association s'engage :

4.1. à établir ses comptes annuels conformément au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de réglementation comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations homologué par l'arrêté du 8 avril 1999 (JO n° 103 du 4 mai 1999 page 6647).

4.2. à adresser chaque année aux collectivités publiques les comptes de l'exercice clos, qui fassent apparaître les différents secteurs d'activité du Cube et de la compagnie théâtrale la Belle Meunière.

4.3. à respecter les obligations nées de l'application de l'article 20 de la loi 2006-586 visée en préambule.

4.4. à partir d'un total de 153 000 euros de subvention annuelle de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, l'association s'engage à désigner un commissaire aux comptes inscrit auprès de la cour d'appel dans le ressort de laquelle est situé le siège social de l'association. Elle devra faire connaître le nom de ce commissaire aux comptes à la Direction régionale des affaires culturelles dans un délai de trois mois suivant la signature de la présente convention.

4.5. L'association qui est soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un commissaire aux comptes ou qui fait appel volontairement à un contrôle exercé par un commissaire aux comptes, s'engage à transmettre à l'administration tout rapport produit par celui-ci dans les délais utiles.

4.6. à fournir aux partenaires signataires la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

Article 5 - Obligations sociales et fiscales

L'association s'engage à respecter toutes les obligations à l'égard des organismes sociaux et fiscaux et les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale, par référence aux conventions collectives en vigueur.

Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20181205-D2018107-DE

Article 6 - Autres engagements

5.1. L'association communiquera sans délai aux collectivités publiques copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

5.2. L'association s'engage à transmettre chaque année aux collectivités publiques un rapport d'activité de l'année écoulée pour chacun des projets artistiques du Cube et de la compagnie la Belle Meunière (création, diffusion, résidence, formation, évolution des rémunérations, billetterie).

5.3. En cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention, L'ASSOCIATION en informe également les collectivités publiques.

5.4. En cas de résultat déficitaire sur un exercice qui amènerait à un report à nouveau négatif, l'association proposera dans les trois mois qui suivent l'arrêté des comptes un plan de redressement qui doit viser à ramener le report à nouveau à l'équilibre à la fin de la durée de la présente convention.

5.5. L'association s'engage à faire figurer de **manière lisible** le soutien de ses partenaires dans tous les documents produits dans le cadre de la convention.

5.6. à informer les partenaires signataires de toute nouvelle déclaration enregistrée dans le RNA.

5.7. En cas de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'association, cette dernière doit en informer l'administration sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7 - Sanctions

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit des collectivités publiques, des conditions d'exécution de la convention par l'association et sans préjudice des dispositions prévues à l'article II-11, chaque collectivité publique peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Article 8 - Contrôle

8.1. L'association s'engage à faciliter à tout moment, le contrôle par les collectivités publiques de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et de recettes et tout autre document dont la production serait jugée utile.

8.2. L'association fournit chaque année aux partenaires :

- un rapport d'activité de l'année écoulée,
- le programme artistique de l'année en cours,
- les comptes annuels de l'année précédente (compte de résultat, le bilan, l'annexe),
- le rapport du Commissaire aux comptes (lorsque celui-ci est exigible).

Un contrôle éventuellement sur place, peut être réalisé par les collectivités publiques, en vue d'en vérifier l'exactitude.

8.3. L'association reconnaît avoir parfaite connaissance des conséquences qu'emporte pour elle le bénéfice des aides publiques consenties par l'État et les collectivités notamment en matière de contrôle juridictionnel par la Chambre Régionale des Comptes, de communicabilité à tout tiers des comptes et documents qu'elle doit aux collectivités.

Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20181205-D2018107-DE

Article 9 - Évaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des projets ou des actions auxquelles les collectivités ont apporté leur concours, est réalisée selon les critères définis d'un commun accord. L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1 du titre I. Elle est menée de façon régulière chaque année par les partenaires publics à la convention.

Par ailleurs, un comité de suivi comprenant des représentants de chacun des signataires de la convention se réunira chaque année à l'initiative du Président de l'association et effectuera une évaluation au vu des documents adressés aux partenaires.

L'association s'engage à fournir, au moins six mois avant le terme de la convention, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre des actions définies au titre I de la présente convention.

Les critères d'évaluation doivent permettre d'apprécier la conformité des résultats aux objectifs du titre I (analyse qualitative et quantitative) :

9.1 pour la Belle Meunière – compagnie théâtrale :

- Les enjeux et la qualité artistique de l'activité (dossiers de présentation des créations, revues de presse, détail des partenariats, des coproductions et soutiens, des tournées en France et à l'international)
- Analyse financière des activités

9.2 pour le Cube – Studio Théâtre de Hérisson :

- Les enjeux et la qualité artistique de l'activité (presse locale et nationale, pertinence des formations et des résidences accueillies),
- Analyse de l'utilisation du lieu, y compris en ce qui concerne sa mise à disposition ou sa location à des tiers,
- Évaluation quantitative et qualitative des partenariats développés, bilan des opérations à destination de nouveaux publics,
- Analyse financière des activités,
- Analyse d'impact du rayonnement territorial local, national et international des activités de l'association.

La décision d'un éventuel renouvellement de la convention sera prise avant le terme de la convention en cours.

Article 10 - Conditions de renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation du contrôle prévu à l'article II-8 et aux conclusions de l'évaluation prévue à l'article II-9.

Article 11 - Avenant

11.1. Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant délibéré selon les mêmes formes et conditions.

11.2. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er.

Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20181205-D2018107-DE

Article 12 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 13 - Règlement des litiges

Tout litige résultant de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention fera prioritairement l'objet d'un règlement amiable, à défaut le différend sera traité par le tribunal administratif de Lyon.

Fait à Hérisson, le

Pour l'État,	Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes	Pour le Département de l'Allier,
Le Préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes	Le Président du Conseil régional	Le Président du Conseil départemental
Pour la Communauté de communes du Pays de Tronçais,	Pour l'association La Belle Meunière	
La Présidente	La Présidente	

Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20181205-D2018107-DE

ANNEXE 1 – LE CUBE - PROJETS 2018-2021

Nous souhaitons poursuivre l'accueil d'artistes en résidence, en faisant le choix d'accueillir de jeunes artistes, comme des artistes plus confirmés.

Seront notamment accueillis au Cube en 2019 : Cécile Kiffer et Martine Dupé, Christian Esnay – les Géotrupes, Sébastien Coste – Cie Brouniak, Camille Boitel – L'Immédiat, le Théâtre de Nuit, ...

Les qualités du lieu semblent être de plus en plus reconnues par les compagnies et les demandes sont plus nombreuses, parfois sur des temps longs (nous expérimenterons par exemple en 2019 l'accueil de la compagnie L'immédiat – Camille Boitel sur une résidence de deux mois).

Le calendrier s'enrichit, se resserre, et nous souhaitons conserver ce rythme d'accueil, tout en prenant soin que l'équipe technique, administrative du Cube garde une vraie disponibilité pour les équipes accueillies et leur travail. Cette disponibilité est aussi un point clé pour faire le lien lors de chaque résidence avec les habitants et le public local.

Les ateliers proposés dans plusieurs classes de collèges, que ce soit à des classes de 3ème à travers un parcours de 3 rencontres avec 3 compagnies résidentes dans l'année (ateliers au collège et venue au Cube pour une répétition, ou un filage), où que ce soit à des classes de 6ème à travers 3 temps d'atelier au collège encadrés par un artiste en résidence ; répondent à une vraie demande de ces établissements scolaires en milieu rural. Nous souhaitons poursuivre et si possible développer ces propositions.

Chaque année depuis 2015, la résidence d'une compagnie venant au Cube finaliser une création pour le jeune public, nous permet de commencer à créer un lien entre les enfants et le théâtre dès le CP. Après 4 ans, nous retrouvons ainsi au collège des enfants qui ont suivi chaque spectacle proposé par le Cube et qui développent un vrai esprit critique.

Nous prévoyons par ailleurs d'engager en 2020 des travaux de rénovation énergétique, pour d'une part améliorer l'isolation du bâtiment aujourd'hui en mauvais état, et d'autre part nettoyer le lieu de l'amiante qui compose le revêtement du bâtiment.

Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20181205-D2018107-DE

ANNEXE 2 – LE CUBE - CALENDRIERS 2018-2021

Quelques chiffres pour 2018

- 13 accueils en résidence
- 1 création de la Belle Meunière – Pierre Meunier / Marguerite Bordat
- 11 mois complets d'occupation des locaux
- Ateliers au collège, avec les artistes en résidence et venue des élèves à des répétitions ou chantiers ouverts au public

Calendrier 2018

Janvier

du 3 au 13
Résidence du Groupe Ubürik (Allier)
Spectacle : « Home sweet home »
Chantier ouvert au public en fin de résidence

du 22 au 26
Résidence du NTH8 / Anne de Boissy (Lyon)
Spectacle : «Si je suis de ce monde» de A.Gellé
Chantier ouvert au public en fin de résidence

Février

du 5 février au 9 mars
Résidence des Antliaclastes / Patrick Sims (Hérisson)
Spectacle : « Ambre gris »

Mars

du 11 au 25

Résidence du Colectivo Terron (Grenoble)

Spectacle : « Fibres »

* Représentations publiques du 22 au 25 mars :
4 représentations scolaires (écoles et classes de 6ème) et 1 représentation tout public

* Ateliers au collège :
dans 1 classe de 6ème de chaque collège (collège de Vallon-en-Sully et de Cérilly),
par classe, 3 ateliers de 2h avec 2 intervenants du Colectivo Terron.
Les élèves viendront ensuite voir le spectacle créé au Cube.

* Atelier à l'école d'Hérisson, participant au projet la Quinzaine des Arts, sur le thème des « Amitiés végétales » :
3 ateliers de 2h avec un intervenant du Colectivo Terron. Les élèves viendront ensuite voir le spectacle créé au Cube.

Avril

du 2 au 29
Résidence de la compagnie Géotrupes / Christian Esnay (Paris)
Spectacle : «Le Cyclope»
Mise en scène : Christian Esnay

* Chantier ouvert au public en fin de résidence
* Ateliers avec deux classes de 3èmes (collèges de Vallon-en-Sully et de Cosne d'Allier) :
par classe, 2 ateliers de 2h avec un intervenant de la compagnie Géotrupes.

Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20181205-D2018107-DE

Les élèves viendront ensuite au Cube pour voir un filage du spectacle. Rencontre avec toute l'équipe à cette occasion.

Mai

du 1 au 12
Résidence de la compagnie BAL / Jeanne Mordoj (Besançon)
Spectacle : « L'errance est humaine »
Un projet mis en scène par Pierre Meunier

du 15 au 25 mai
Résidence de la compagnie Géotrupes / Christian Esnay (Paris)
Repriuse de «L'école des femmes»
Mise en scène : Christian Esnay
Chantier ouvert au public en fin de résidence

Juin

du 28 mai au 2 juin
La Belle Meunière
Spectacle : «Sécurilif»
Un projet de Marguerite Bordat et Pierre Meunier – création 2019

du 5 au 23 juin
Répétitions de la compagnie Des trous dans la tête / Guillaume Mika (Toulon)
Spectacle « La flèche »
Chantier ouvert au public en fin de résidence

Juin – Juillet

du 25 juin au 1er juillet
le Quatuor Bela et Noémi Boutin (Chambéry / Lyon)
Concert : Schubert et D'Adamo

du 2 au 14 juillet
La Belle Meunière
Spectacle : «Sécurilif»
Un projet de Marguerite Bordat et Pierre Meunier – création 2019

du 26 juillet au 17 août
Résidence de la compagnie Youjin Choi (France / Corée)
Spectacle : « Grande paix » de Edward Bond
Chantier ouvert au public en fin de résidence

Août

du 20 août au 7 septembre
Résidence du Théâtre du Shaman / Bruno Meyssat (Lyon)
Spectacle : « 20 mSv »

Septembre - Octobre

du 10 septembre au 13 octobre
La Belle Meunière
Spectacle : «Sécurilif» - Un projet de Marguerite Bordat et Pierre Meunier – création 2019

Octobre

du 15 octobre au 17 novembre
Résidence de la compagnie BAL / Jeanne Mordoj (Besançon)
pour les spectacles : « L'errance est humaine », solo de Jeanne Mordoj mis en scène par Pierre Meunier

Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20181205-D2018107-DE

et « Le bestiaire d'Hichem », solo interprété par Hichem Chérif et Julia Brisset, mis en scène par Jeanne Mordoj
* 4 Représentations en avant-première des deux spectacles, en fin de résidence :
« Le bestiaire d'Hichem » le 2 novembre – 1 représentation tout public
« Le Bestiaire d'Hichem » le 16 novembre – 2 représentations scolaires
« L'errance est humaine » le 16 novembre – 1 représentation tout public

Novembre

du 19 au 28 novembre

Résidence de la compagnie Les coupes de colère / Paola Comis
Spectacle : « Ce qui nous unit »
Chantier ouvert au public en fin de résidence
* Ateliers dans 2 classes de 3ème des collèges de Vallon-en-Sully et de Cérilly
par classe, 1 atelier de 2h avec Paola Comis
Venue des élèves au Cube pour une répétition ouverte

Décembre

du 10 au 22 décembre
Résidence de la Belle Meunière
Spectacle : « Sécurilif »
Chantier ouvert au public en fin de résidence
* Ateliers dans 2 classes de 3ème des collèges de Vallon-en-Sully et de Cérilly
par classe, 1 atelier de 2h avec un intervenant de la Belle Meunière
Venue des élèves au Cube pour une répétition ouverte
(+ perspective de pouvoir voir le premières représentations du spectacle au Théâtres Ilets - CDN de Montluçon en janvier 2019)

Calendrier 2019 (en cours)

Janvier

du 7 au 12
La Belle Meunière
Spectacle : « Sécurilif »

du 14 au 26
Résidence des Coriaces / Martine Dupé et Cécile Kiffer
Spectacle : «Zone de campement provisoire» d'après des textes de Eugène Durif et de Didier-Georges Gabily
Chantier ouvert au public en fin de résidence

Février / Mars

Période disponible : demandes en cours d'étude

du 25 février au 6 mars
Résidence des Géotrupes / Christian Esnay
Spectacle : Trilogie d'Euripide
Chantier ouvert au public en fin de résidence

Mars

du 11 au 23
Résidence de la cie Brouniak / Sébastien Coste
Spectacle : « Les mouvements du conflit »
* Chantier ouvert au public en fin de résidence
* Ateliers au collège

Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20181205-D2018107-DE

Mars / Avril / Mai

du 25 avril au 25 mai
Résidence de L'Immédiat / Camille Boitel
Spectacle : «Ma»
* Chantier ouvert au public en cours et en fin de résidence
* Atelier au Cube avec les collèges

Juin

du 28 mai au 15 juin
Résidence du Théâtre de Nuit
Spectacle : « »
Ateliers avec les classes de 6ème des collèges de Vallon-en-Sully et Cérilly

du 17 au 25 juin
La Belle Meunière / Cie Noémi Boutin
Spectacle : titre en cours – à partir des textes de Gaston Bachelard, avec Pierre Meunier, Frédéric Kunze, Noémi Boutin et Jeanne Bleuse

Un projet de Marguerite Bordat, Pierre Meunier, Noémi Boutin et Jeanne Bleuse – création 2021

le 30 juin
La Belle Meunière
Temps fort sur l'écriture de Pierre Rottenberg, auteur et poète

Juillet

dates à préciser :
Philippe Dormoy
Spectacle : «Le Terrier» de Franz Kafka
Chantier ouvert au public en fin de résidence
François Tizon
Spectacle : «Street life»
Chantier ouvert au public en fin de résidence

Août

La Belle Meunière

Répétitions de « L'Homme de plein vent », avec Pierre Meunier, Hervé Pierre, Frédéric Kunze
Création Automne 2019

Suite de l'année 2019 en construction

Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20181205-D2018107-DE

ANNEXE 3 - LE CUBE - BUDGETS PREVISIONNELS 2018-2021

CHARGES	Budgets prévisionnels			
	2018	2019	2020	2021
Énergie	12900	13000	13000	13000
Fournitures administration	100	100	100	100
Décors, costumes etc.	7500	4000	4250	4250
Autres (achats bar) :	600	550	550	550
61 - SERVICES EXTERIEURS				
Loyers	15000	15000	15000	15000
Location matériel	1000	1000	1000	1000
Charges locatives et de co-propriété				
Entretien – réparations	1650	1650	1650	1650
Assurances	1800	1800	1800	1800
Autres (retrocession billetterie)	3200	2000	2000	2000
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
Honoraires administratifs	1000	1000	1000	1000
Honoraires artistiques				
Publicité et relations publiques	450	450	450	450
Frais de transports	300	200	200	200
Déplacements, missions, réceptions	2600	2000	2000	2000
Frais postaux et de télécommunications	100	100	100	100
Services bancaires et assimilés				
Autres (*)				
63 – IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES				
Taxe sur les salaires				
Autres (*)	1300	1300	1300	1300
64 - CHARGES DE PERSONNEL				
Rémunération du personnel artistique				
- permanent				
- intermittent	500	500	1000	1000
Rémunération du personnel administratif	11400	11000	11000	11000
Rémunération du personnel technique				
- permanent	1200	900	900	900
- intermittent	10000	9800	9800	9800
Défraiements				
Charges sociales artistiques	14000	13450	13800	13800
Charges sociales administratives				
Charges sociales techniques				
Autres (*)				
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
Droits d'auteur et droits voisins	1400	1200	1200	1200
Coûts valorisés (à préciser) :				
Autres (*)				
66 - CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Autres (*)				
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion **(*)**				
Autres **(*)**				
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	**20000**	**20000**	**20000**	**20000**
689 - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (*)				
TOTAL DES CHARGES	**108000**	**101000**	**102000**	**102000**

PRODUITS	Budgets prévisionnels			
	2018	2019	2020	2021

Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20181205-D2018107-DE

70 – VENTES					
	- Prestations de services	10200	9400	9600	9600
	- Stages, ateliers	1000	1000	1800	1800
	- Ventes de spectacles				
	- Billetterie	3200	2000	2000	2000
	- Recettes bar, librairie, location diverses	700	700	700	700
	- Défraiements				
	- Autres (préciser)				
	Sous total				
74 – SUBVENTION D'EXPLOITATION					
1 -	**Subvention d'État**				
1a	Ministère de la culture et de la communication :				
	- DRAC	60000	60000	60000	60000
	- Autres directions (préciser) :				
1b	Autres ministères :				
	Sous total				
2 -	**Autres subventions :**				
2a	Autres institutions nationales (préciser)				
	- CNT				
2b	Collectivités territoriales				
	- Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	15000	15000	15000	15000
	- Conseil Départemental Allier	5000	5000	5000	5000
	- Ville(s) de.....				
2c	Autres (préciser)				
	Sous total				
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	- Co-Production				
	- Adhésions – Cotisations				
	- Mécenat – Parrainage				
	- Autres : JTN, SPEDIDAM, etc				
	Sous total				
76 – PRODUITS FINANCIERS					
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS (quote part subv. Invt.)		**7900**	**7900**	**7900**	**7900**
79 – TRANSFERTS DE CHARGE					
	TOTAL DES PRODUITS	**103 000**	**101 000**	**102 000**	**102 000**
Résultat d'exploitation Année N-1 (si excédent)		**5 000**			

* préciser

Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20181205-D2018107-DE

ANNEXE 4 – LA BELLE MEUNIERE , COMPAGNIE THEATRALE

PROJET 2018 – 2021
CREATIONS – TOURNEES – FORMATIONS, ACTIONS CULTURELLES

1 / CRÉATIONS

SECURILIF©

Création début 2019

Un projet de Marguerite Bordat et Pierre Meunier

Avec Sarah Cosset, Bastien Crinon, Valérie Schwarcz
Création sonore Hans Kunze, Géraldine Foucault
Création lumière Bruno Goubert

Régie Florian Méneret
Costumes Camille Lamy

Production La Belle Meunière
Coproduction : Théâtre des Ilets – CDN de Montluçon, Théâtre de Lorient, Culture Commune – Scène nationale du Bassin minier du Pas-de-Calais (recherches de coproductions en cours)

SÉCURILIF est une société qui invente, fabrique et promeut des dispositifs et des accessoires ultraperformants pour la sécurité des personnes et la promotion de la rassurance à tous les étages.

On s'efforcera d'aborder le thème de la peur par le grincement du rire.

Calendrier de création

Laboratoire de recherche sur la thématique de la peur avec les élèves de l'ENSATT.
Atelier – spectacle du 12 mars au 21 avril, puis représentations du 23 avril au 4 mai

Recherches au Cube :

* du 28 mai au 3 juin 2018
* du 2 au 14 juillet 2018
* du 10 septembre au 13 octobre 2018

* du 10 au 23 décembre 2018

Résidences d'écriture à Culture Commune

* du 16 au 21 juillet 2018
* du 27 novembre au 4 décembre 2018

Résidence au Théâtre des Ilets, à Montluçon, puis premières représentations
* du 14 au 28 janvier 2019
* premières représentations les 29, 30 et 31 janvier 2019

Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20181205-D2018107-DE

L'HOMME DE PLEIN VENT

Re-création en 2019
Avec Frédéric Kunze, Pierre Meunier, Hervé Pierre (*sociétaire de la Comédie Française)*
Mise en scène Marguerite Bordat, Pierre Meunier
Son Hans Kunze
Lumière Joël Perrin
Régie Florian Méneret

Coproductions : recherches en cours

En 1990, Pierre Meunier créa le personnage de Léopold Von Fligenstein pour La Volière Dromesko. Autour de ce personnage, il crée « L'Homme de Plein Vent » avec Hervé Pierre en 1996. En 2018, les deux comédiens se retrouvent pour re-créer ensemble ce spectacle.

BACHELARD, titre à déterminer

Création 2021
Début des recherches en 2019 - 2020

Un projet de Jeanne Bleuse, Marguerite Bordat, Noémi Boutin, Pierre Meunier

Avec Jeanne Bleuse, Noémi Boutin, Frédéric Kunze, Pierre Meunier

Production : Compagnie Frotter / Frapper et la Belle Meunière
Coproductions : recherches en cours

Deux musiciennes (Noémi Boutin, violoncelliste – et Jeanne Bleuse, pianiste) et deux comédiens (Pierre Meunier et Frédéric Kunze) traverseront l'œuvre de Gaston Bachelard à travers l'eau, le feu, l'air et la terre.

A partir des textes de Gaston Bachelard : « La psychanalyse du feu », « L'Eau et les rêves : Essai sur l'imagination de la matière », « L'Air et les Songes : Essai sur l'imagination du mouvement », « La Terre et les Rêveries du repos », « La Terre et les Rêveries de la volonté »

Première période de travail les 19 et 20 novembre 2018, puis résidence au Cube du 17 au 25 juin 2019.

Suite du calendrier de création en construction.

Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20181205-D2018107-DE

2 / TOURNEES

2018

LA VASE

33 représentations en 2018

LIEU	Nbre représentations	DATES
Théâtre de la Ville	10	janvier 2018
TJP – CDN Alsace Strasbourg	3	janvier 2018
Tandem – SN Douai	2	février 2018
Culture Commune et Comédie de Béthune	2	février 2018
Filature – SN Mulhouse	2	février 2018
SN et CDN de Besançon	4	mars 2018
TNG et Biennale Musique en Scène (GRAME) – Lyon	3	mars 2018
Lieu Unique – SN de Nantes	2	mars 2018
Hexagone – SN de Meylan	2	mai 2018
Théâtre Garonne – Toulouse	3	mai 2018

BADAVLAN

12 représentations en 2018

LIEU	Nbre représentations	DATES
SN 61 – Alençon	6	janvier 2018
Saison jeune public – Ville de Nanterre	6	Printemps 2018

FORBIDDEN DI SPORGERSI

3 représentations en 2018

LIEU	Nbre représentations	DATES
Théâtre Garonne – Toulouse	3	mars 2018

Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20181205-D2018107-DE

BUFFET A VIF

5 représentations en 2018

LIEU	Nbre représentations	DATES
Prague – Institut français	1	mai 2018
Nis, Novi Sad, Belgrade – Institut fr.	3	juin 2018
Sofia – République Tchèque	1	octobre 2018

LA BOBINE DE RUMHKORFF

1 représentation en 2018

LIEU	Nbre représentations	DATES
Festival de Figeac	1	juillet 2018

AU MILIEU DU DESORDRE

1 représentation en 2018

LIEU	Nbre représentations	DATES
Festival de Figeac	1	juillet 2018

2019 et 2020

Pour la saison 2019-2020, nous travaillons à la diffusion des spectacles de la compagnie :

- **« Sécurilif » - création 2019** : pourrait être accueilli notamment à Culture Commune – SN du Bassin minier du Pas-de-Calais, TJP – CDN de Strasbourg, Théâtre de la Ville à Paris, Comédie de Caen…
- **« L'Homme de plein vent » - création 2019** : pourrait être accueilli notamment au Théâtre Kléber-Méleau à Lausanne, MC2 Grenoble, La Filature – SN de Mulhouse, Théâtre Sénart, CDN de Montreuil…
- Nous envisageons une nouvelle tournée de **« La Vase » - création 2017**
- **« Forbidden di sporgersi »** pourrait être accueilli au Festival MESS à Sarajevo (BH)
- **« La Bobine de Ruhmkorff », « Au milieu du désordre », « Buffet à vif »** sont également disponibles en tournée

Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20181205-D2018107-DE

3 / FORMATIONS, ACTIONS CULTURELLES

Atelier avec les élèves de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre à Lyon

du 12 mars au 26 avril 2018

Atelier de création encadré par Pierre Meunier et Marguerite Bordat

Travail sur le thème de la peur
Création de l'atelier-spectacle « !!! »

Atelier avec les élèves de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art Dramatique à Montpellier du 29 avril au 10 mai 2019

dirigé par Marguerite Bordat et Pierre Meunier

Ateliers et rencontres autour des représentations des spectacles en tournée, notamment en 2018 :

- TJP – rencontre COI d'autre avec Pierre Meunier en février 2018

- discussion publique avec Phia Ménard, Pierre Meunier et Marguerite Bordat au Théâtre de la ville en janvier 2018 (durant les représentations de « La Vase » au Théâtre des Abbesses)

- atelier dirigé par Marguerite Bordat au Tandem – SN de Douai en février 2018 (durant les représentations de « La Vase »)

- atelier du regard et visite des coulisses autour de « Badavlan » à la SN 61 à Alençon en février 2018

- rencontres avec le public autour du spectacle « La Vase » à Paris, Strasbourg, Béthune, Besançon, Lyon, Nantes, Meylan, Toulouse – saison 2017/18

- diffusion des films de Pierre Meunier aux Deux Scènes - SN de Besançon en mars 2018

- atelier découverte de la matière avec les Grands Ateliers – projet AMACO à l'Hexagone – S N de Meylan en mai 2018

Carte blanche à la Maison des Métallos à Paris

La Maison des Métallos invite Marguerite Bordat et Pierre Meunier à inventer un parcours de spectacles, conférences, ateliers, performances durant le mois de mars 2019. A ce jour, nous travaillons à l'élaboration de ce projet.

Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20181205-D2018107-DE

ANNEXE 5 – INDICATEURS

Cette grille d'indicateurs sert de base à l'évaluation annuelle menée notamment lors du comité de suivi.

Création/Diffusion
Création
Nombre de nouvelles créations
Nombre de contrats de coproduction
Nombre de préachats
Nombre de résidences longues
Nombre de représentations des nouvelles créations
Diffusion du répertoire
Nombre de spectacles joués (hors créations de l'année)
Nombre total de représentations
Dont nombre total de représentations dans le département d'implantation
Dont nombre représentations en région Auvergne-Rhône-Alpes (hors département d'implantation)
Dont nombre de représentations en France (hors Auvergne-Rhône-Alpes)
Dont nombre de représentations à l'international
Nombre de représentations dans les réseaux professionnels de diffusion (CDN, CCN, SN, Scènes régionales,…)
Structuration
Equipe artistique
Nombre de cachets déclarés pour les artistes
Equipe administrative
Nombre des salariés permanents
Volume d'emploi en ETP

Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20181205-D2018107-DE

Education artistique et culturelle

Projets en milieux scolaires

Nombre d'heures d'intervention

dont en lycées ou CFA

Nombre d'heures d'intervention

Projets hors milieux scolaires

Nombre d'heures d'intervention

dont en direction des publics empêchés (hôpital, prison...)

Nombre d'heures d'intervention

Dont en direction des éloignés (territoires,...)

Nombre d'heures d'intervention

Projets et stages en direction des amateurs

Activité du lieu

La production

Nombre de production ou coproduction

Montant global et annuel des apports numéraires en production ou coproduction

Mise en relation des compagnies aidées ou coproduites avec les autres établissements culturels susceptibles de favoriser leur diffusion

La place des femmes dans la création et la diffusion artistique

L'accueil en résidence

Nombre d'équipes accueillies, durée, prise en compte de leur relation au territoire et aux populations

Conditions d'accueil en terme logistique

Accompagnement des équipes

La diffusion

Nombre de spectacles

Zones de diffusion (au siège ou hors les murs)

Fréquentation

Envoyé en préfecture le 07/12/2018
Reçu en préfecture le 07/12/2018
Affiché le
ID : 003-240300558-20181205-D2018107-DE